



# **PARTICIPE À LA VIE DE LUYNES !**

**Samedi 12 octobre 2024, vote pour ton Conseil municipal et, si tu le souhaites, présente-toi à l'élection pour devenir élu/élue et développer des projets utiles à tous les jeunes de Luynes.**

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Conseil municipal des Jeunes sert aux jeunes à :

- découvrir et pratiquer la citoyenneté,
- s'exprimer,
- participer à la vie de la commune,
- représenter les autres jeunes.

## QU'EST-CE QU'ON Y FAIT ?

Quand tu es élu/élue au Conseil municipal des Jeunes, ta mission est de proposer des idées pour améliorer et animer le cadre de vie des jeunes de ta commune puis les mettre en œuvre.



## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le Conseil municipal des Jeunes est composé de 16 jeunes au maximum. Ils sont élus pour une durée de 2 ans.

Ils se réunissent régulièrement pour réfléchir aux projets qu'ils souhaitent développer et à la façon de les mettre en place.



## QUI PEUT SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION ET QUI PEUT VOTER ?

Tous les jeunes habitant Luynes âgés de 10 ans (ou dans l'année de leurs 10 ans) à 17 ans !

# POUR VOTER

**Pour pouvoir voter à l'élection du Conseil municipal des Jeunes, tu dois t'inscrire sur les listes électorales. C'est très simple !**

1. Complète la fiche d'inscription sur les listes électorales disponible à la mairie, sur [luynes.fr](http://luynes.fr) ou lors du Forum des associations samedi 7 septembre 2024. Munis-toi d'un justificatif de domicile !
2. Dépose cette fiche à la mairie avec l'un de tes responsables légaux.
3. Ta carte électorale te sera remise dans ta classe quelques jours avant l'élection. Si tu n'es pas scolarisé à Luynes, ta carte te sera envoyée par courrier postal.
4. Samedi 12 octobre 2024 de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes, viens voter pour ton conseil municipal ! Si tu n'es pas là le jour du vote, donne procuration !



# POUR TE PRÉSENTER

**Si tu souhaites devenir élu/élue au Conseil municipal des Jeunes, tu dois présenter ta candidature. Suis les étapes ci-dessous !**

1. Dépose ton dossier de candidature complété à La Passerelle\* avant mercredi 25 septembre 2024.
2. Du 30 septembre au 11 octobre 2024, fais campagne auprès des jeunes de Luynes avec les affiches que la mairie te fournira.

**Pour toute question, contacte Aurélie, Animatrice de La Passerelle\* !**

**Attention :** Pour te présenter au Conseil municipal des Jeunes, tu dois obligatoirement t'inscrire sur les listes électorales.



\* Voir rubrique « Tu as des questions ? »

# CALENDRIER

- ..... **Lundi 2 septembre 2024**  
Ouverture des inscriptions sur les listes électorales  
+ Mise à disposition du dossier de candidature à la mairie
- ..... **Samedi 7 septembre 2024**  
Viens nous rencontrer au Forum des associations pour t'inscrire sur les listes électorales et/ou déposer ta candidature !
- ..... **Mercredi 25 septembre 2024**  
Date limite de dépôt des candidatures
- ..... **Lundi 30 septembre 2024**  
Début de ta campagne électorale
- ..... **Jeudi 3 octobre 2024**  
Date limite d'inscription sur les listes électorales et procuration
- ..... **Entre le 7 et le 11 octobre 2024**  
Tu recevras ta carte électorale !
- ..... **Vendredi 11 octobre 2024**  
Fin de ta campagne électorale
- ..... **Samedi 12 octobre 2024**  
C'est le jour du scrutin ! Viens voter pour ton Conseil municipal des Jeunes à la salle des fêtes de 9h00 à 12h00.



## TU AS DES QUESTIONS ?

N'hésite pas à t'adresser à Aurélie, Animatrice de La Passerelle !

**La Passerelle**

3 allée Aimé Richardeau 37230 LUYNES

02 47 55 79 38 – lapasserelle@luynes.fr